L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, rue de la Gare (Téléphone 351.17) sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 h., et de 14 à 18 heures. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 17 heures

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, rue Fidèle Lehoucq (Téléphone 4.85) sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 h., et de 14 à 18 h. Toutes les insertions doivent y être remises, la veille du jour de la parution, AVANT 16 heures.

A TRAVERS LA VILLE

DES POMMES DE TERRE A 8 FRANCS LE KILO...

Au cours de leurs pérégrinations, les gendarmes apprirent que M. Paul Soyez, artisan mécanicien, 37 ans, domicilié 168, rue du Luxembourg, vendait des pommes de terre. Une rapide enquête permit d'établir que les tubercules étaient vendues, par quantité de 50 ou 100 kilos, et à raison de 8 fr. le kilo, ce qui est un peu excessif...

Paul Soyez a fait l'objet de nombreux procès-verbaux, notamment pour création de commerce sans autorisation et pour hausse illicite.

...ET DES LIMANDES A 15 FRANCS LA LIVRE

M. François Van Renterghem, marchand de poissons, 17, place du Trichon, qui vendait des limandes à raison de 15 fr. la livre, a fait l'objet d'un procès-verbal pour hausse illicite.

Il a toujours trop à manger !

Mais personne ne l'envie !

S'il a trop, en effet, c'est que son mauvais estomac ne supporte à peu près rien. Pour un oui, pour un non, il a des aigreurs, des brûlures, des crampes. Mais qu'il suce deux Pastilles Rennie et il digérera tout. Les Pastilles Rennie neutralisent l'acidité de l'estomac et assurent son bon fonctionnement. Essayez-les dès aujourd'hui. Toutes pharmacies : 5 fr. 30 la boîte de Digestif Rennie ; 15 fr. 90 le grand modèle (plus avantageux).

11.261

PROMENADE NOCTURNE

Des gardes de fils passaient vers 1 h. 30 du matin à proximité du parc Barbieux, lorsqu'ils aperçurent une femme se promenant dans les allées du beau jardin. Ils s'en approchèrent et c'est très vertement que cette personne répondit aux policiers.

Ceux-ci l'emmenèrent au poste central de police où elle déclara se nommer Mme Biry, née Madeleine Grabon, 32 ans, rue Monge, 94. Comme cette femme est coutumière du fait, elle fera l'objet de poursuites pour lui rappeler de rentrer à l'heure.

D'autre part, des observations ont été adressées à des personnes habitant 202, rue de Lille, qui se trouvaient face à leur demeure à 21 h. 40.

TENTATIVE DE VOL

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, M. Henri Trinelle, 69 ans, marchand de tissus, 97, rue Pierre de Roubaix, fut brusquement tiré de son sommeil par des bruits suspects semblant provenir de la porte de son magasin. Le commerçant se leva aussitôt et avant gagné le rez-de-chaussée, constata que des individus avaient percé des trois verrous placés au haut de celle-ci. Pour effectuer ce travail ils se servirent de plusieurs ciseaux d'un emploi. Dérangés par l'intervention de M. Trinelle, les rôdeurs ne purent quitterentles lieux sans être aperçus.

Enquête par les services de la Sûreté.

ELLE EST PARTIE...

Il s'agit de la bicyclette de M. Arthur Royez, 20 ans, courtier, 132, rue de Wazemmes, à Lille, qui lui fut enlevée tandis qu'elle était déposée contre la façade de la pharmacie Delberghe, 163, Grande Rue.

La victime, qui subit un préjudice de 1.000 fr., a déposé plainte au 2e arrondissement de police.

VOL DE POIREAUX

Les dévaliseurs de potager ne tarissent pas d'ardeur et durant la nuit de mardi à mercredi, ils s'introduisirent dans le jardin de l'Hôpital La Fraternité, avenue Julien Lagache, où ils enlevèrent 400 poireaux destinés à la cuisine des malades de cet établissement.

Des recherches sont effectuées pour identifier les voleurs sans conscience.

DES POUTRES DISPARAISSENT

Le brigadier de douane François Manaut, 38 ans, rue Albert Thomas, 70, fait construire une maison avenue Alfred Motte. Or, hier, en inspectant les travaux, il constata que six poutres d'une valeur de 200 fr. avaient été volées au cours de la nuit précédente.

Une enquête est en cours.

LA RETRAITE A SONNÉ

Procès-verbal a été dressé contre le propriétaire de l'estaminet, 175, rue de Lannoy, dont l'établissement était encore ouvert à 20 h. 15.

IMPRUDENCE D'UN GARÇONNET

Le jeune Daniel Hornaert, 9 ans, demeurant chez ses parents, 68, rue du Moulin, s'était rendu rue de Barbieux pour y cueillir de l'herbe. Soudain il marcha sans jeter un coup d'œil sur la chaussée. Par fatalité, au même instant survint une voiture automobile et le gamin se trouva sous le véhicule.

Violemment projeté sur le sol, le garçonnet fut immédiatement relevé avec une fracture de l'humérus droite. Après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Lekeffre, le jeune blessé a été transporté à l'Hôpital La Fraternité. Son état n'est pas grave.

N'ABANDONNEZ PAS LES CHIENS SUR LA VOIE PUBLIQUE

On nous communique :

« Par suite de la difficulté rencontrée pour la nourriture des animaux domestiques, des personnes laissent divaguer ou abandonnent leur chien sur la voie publique.

Cette façon de faire n'est pas sans danger pour la sécurité publique en ce sens que ces animaux abandonnés et affamés risquent de devenir furieux ce qui constitue une menace notamment pour les enfants.

L'Administration municipale rappelle à ce sujet que l'article 991 du règlement de police municipale interdit formellement de laisser divaguer les chiens sur la voie publique.

Elle rappelle, d'autre part, que les personnes désirant se défaire d'un animal domestique, chien ou chat, ne doivent pas les abandonner mais les faire détruire, soit en s'adressant à un vétérinaire de leur choix, soit en les conduisant à l'abattoir municipal où gratuitement et sans aucune formalité ces animaux seront aussitôt sacrifiés sans souffrance.

L'abattoir est ouvert tous les jours, de 8 h. à midi et de 13 h. 30 à 17 h. 30, à l'exception de l'après-midi du samedi ».

LA VENTE DU PAIN

La mairie communique :

M. le Préfet du Nord rappelle que l'arrêté du 15 mars dernier de M. le Ministre de l'Agriculture, repris par arrêté préfectoral du 23 mars 1941, stipule que : « lorsque la boulangerie n'est pas approvisionnée en pains de consommation courante, l'acheteur peut exiger que les pains de 2e catégorie lui soient vendus au poids, au prix du pain de consommation courante ».

Par ailleurs l'arrêté ministériel du 28 novembre 1940 a prévu « que la vente des pains de fantaisie de 1 kilo, provenant soit de farine de froment, soit de farine de seigle, soit d'un mélange de farine de seigle et de farine de froment, donnera lieu à la perception d'un ticket de 50 grammes en sus du nombre de tickets représentant le poids maximum qu'autorisent, en vertu des arrêtés ministériels des 15 mars et 24 avril 1940, les arrêtés préfectoraux fixant les tolérances de poids admises pour ces pains ».

Train Bavarois de secours

Les personnes qui bénéficient des soupes du train bavarois de secours sont informées que la cotisation de la quatrième semaine est payable d'avance, à raison de 20 francs par ration (5 jours à 4 francs, car il n'y aura pas de distribution le lundi 2 juin, jour férié).

Le paiement aura lieu dans l'ordre suivant, à la mairie, Bureau des Ecoles, **vendredi 30 mai**, de 8 h. à 12 h., pour les noms commençant par les lettres A jusque M.

Vendredi après-midi, de 14 h. à 18 h., pour les noms commençant par les lettres N jusque Z.

Samedi matin pour les retardataires.

Les personnes qui n'auraient pas payé leur cotisation pour le samedi à midi, dernier délai, seraient exclues des distributions de toute la semaine.

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE DE ROUBAIX-TOURCOING ET CANTONS

La plupart des sociétés locales de gymnastique ayant repris leur activité, le Comité de la Fédération des sociétés de gymnastique de Roubaix-Tourcoing et ses cantons a pensé qu'une réunion des dirigeants de ces sociétés était indispensable pour la poursuite de l'effort commun.

A cet effet, il convoque les présidents et directeurs des sociétés à une réunion générale qui aura lieu le dimanche 1er juin, au siège de la Fédération, 8, rue du Grand-Chemin à Roubaix (à l'Ancienne). A l'ordre du jour : reprise de l'activité de la Fédération, organisation d'une journée de B. S. N.

Les sociétés de la Fédération qui ne pourraient se faire représenter sont priées d'en aviser par lettre le président J. Desruelles, au siège de la Fédération.

BUREAU DE BIENFAISANCE COMMISSION ADMINISTRATIVE

Par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1940, M. Gadenne Léon est maintenu dans ses fonctions de membres de la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance jusqu'au 31 décembre 1944.

Sociétés et Comités

SOCIETES SPORTIVES

RACING-CLUB DE ROUBAIX. — **Brevet Sportif National** : En vue de se préparer aux épreuves du Brevet Sportif National, tous les jeunes gens, membres du R.C.R. (toutes sections) et âgés de moins de 20 ans, sont priés d'assister régulièrement aux séances d'entraînement qui ont lieu chaque semaine au Parc J. Dubrulle, sous la direction de M. G. Guiot, et ce, aux jours et heures suivantes : les mardi et jeudi, à 18 h. 30 ; le dimanche matin, à 10 heures.

ETAT CIVIL

Naissances. — Marcelle Samsoen, avenue Lunié, 40 ; Marc Vanhoutte, rue Villars, 4.

Publications : Georges Bocquet, terrassier d'Hem, rue du Trie 68 et Blanche Bonvarlet, ménagère, d'Hem, rue du Trie, 68 ; André Picavet, mécanicien, rue de l'Alma, 216 bis, cour Carpentier, 1 et Ginette De Pauw, employée, rue Félix Faure, 18.

Décès : Prudence Menu, Vve Dobbels, 74 ans, rue du Fontenoy, cour Renais, 4 ; Joseph Ulbrych, 43 ans, rue Jules Deregnaucourt, 7 ; Joséphine Lecouffe, Vve Duret, 82 ans, rue Séligne, 2 bis.

WATTRELOS

Arrestation d'un ivrogne

Etant de passage place Roger-Salengro, l'agent de sûreté Delgrange a remarqué qu'un rassemblement s'était formé à cet endroit. Il a constaté alors qu'un individu en état d'ivresse, était la cause de cet attroupement. Il venait de tomber de bicyclette et avait la figure ensanglantée. Il a été conduit dans une pharmacie voisine où le pharmacien, après l'avoir pansé, a déclaré qu'il ne s'agissait que de plaies superficielles.

Pour éviter qu'un accident ne se reproduise, cet homme a été invité à suivre le garde au commissariat, mais il s'est mis à traiter ce dernier de fainéant, lâche, etc...., puis il a essayé de lui porter des coups de poing.

Il s'agit du nommé Leriche Charles, 29 ans, fournier, demeurant à Roubaix, rue d'Alger, 41. Après interrogatoire, il a été déféré au Parquet et sera poursuivi pour ivresse, outrages et rébellion à garde champêtre dans l'exercice de ses fonctions.

Vérification des poids et mesures. — La vérification des poids et mesures commencera à Wattrelos le mardi 3 juin. Cette année, elle ne sera obligatoire que pour le commerce de l'alimentation et pour les marchands de charbon. Le 3 juin, elle aura lieu pour les quartiers du Sapin Vert et du Vieux Bureau, 96, rue du Mont-à-Leu, de 10 à 11 h. 30, et de 2 à 4 h. Le 4 juin, elle aura lieu, pour le quartier du Crétinier, 190, rue Henri-Briffaut, de 9 à 12 heures et de 2 à 4 h. 30. Des avis ultérieurs indiqueront les dates de visite pour les quartiers du Centre, du Sartel et du Bas-Chemin.

CROIX

NOCES D'OR

Le lundi de la Pentecôte, à 8 h., les époux Leleu-Delattre, assisteront à la messe en l'église Saint-Martin, à l'occasion du 50e anniversaire de leur mariage.

M. Alfred Leleu, est né le 21 octobre 1865, au Portel; sa femme Angèle Delattre, est née le 1er octobre 1871, à Saint-Etienne-du-Mont (Pas-de-Calais).

Ils s'unirent au Portel, le 23 mai 1891; de cette union naquirent six enfants, cinq sont encore vivants.

Une fille, Berthe est mariée et mère de trois enfants; une autre, Alice est religieuse de l'ordre de Ste-Marie d'Angers-les-Forêt et professe à Sous-le-Bois ; une troisième fille, Jeanne, dirige avec un dévouement hors pair, la garderie de l'externat Sainte-Anne, les deux autres Eugénie et Louise, avec leur sœur Jeanne, sont restées au foyer paternel et entourent leurs bons parents de soins affectueux et vigilants.

M. Alfred Leleu, fut pendant de longues années menuisier-charpentier et d'avoir travaillé sur les toits par tous les temps il a gagné des rhumatismes qui l'immobilisent partiellement. Mme Leleu vaque aux soins du ménage laissant les travaux plus lourds à ses trois filles qui, le travail quotidien terminé, s'emploient à donner à leur maison de la rue Eugène Guillaume, l'aspect propret et riant de nos demeures ouvrières.

Nous avons souhaité à ces braves gens d'atteindre leurs noces de diamant.

A propos d'une affaire de coups

Nous avons rendu compte d'une affaire de coups portés par M. René Regout, cordonnier, demeurant 53, avenue Vaillant, à M. Vandenas, maire de Croix.

M. René Regout nous prie de dire que le sujet de l'adiscussion n'aurait rien à voir avec sa profession, que M. Vandenas l'aurait interpellé et finalement insulté, ce qui aurait déclenché la suite. Il affirme en outre qu'il n'aavit pas bu, ceci n'étant pas son habitude, ce que de nombreux témoins assistant à cette scène pourront affirmer.

Les commandes de charbon

L'inscription des commandes de charbon se poursuivra dans l'ordre suivant :

Vendredi 30 mai : Maison des Œuvres sociales, place de la République, secteur n. 4, rues Mirabeau, Ouest, Négrier, Pannerie, Perduen, Pilons, Plaine, place de la République, rues de Tourcoing, Vauban, Voltaire, Zola.

Samedi 31 mai : Maison des Œuvres sociales, place de la République, secteur n. 5 : avenue de Flandre, rues Beaumont, Berthelot, Acacias, Corneille, Basse-Ville et Orphelinat, avenue Lacépède, Le Nôtre, rues Verte, Pluquet, Racine, Roussel, Maisons Motte, Chemin du Halage, rues d'Hem, Château, Dupleix, Holden, Victor-Hugo, Strasbourg, avenue Vaillant, rue de Metz, carrière Loridan, maisons Thomas, rue Marceau.

A propos des demandes des bons d'achat

La réception des demandes de bons d'achat (chaussures et vêtements) qui est faite le lundi de chaque semaine a permis de constater une fois de plus, que la plupart de ces demandes étaient incomplètes, mal redigées ou non signées et que les circonstances particulières justifiant d'une demande sérieuse étaient négligées. Les intéressés sont informés que toutes les demandes incomplètes seront refusées. La Commission ne peut, en effet, statuer sur des demandes pour lesquelles les éléments d'appréciation sont inexistants.

D'autre part, indépendamment de ces demandes qui seront écartées systématiquement, la Commission se verra dans l'obligation d'éliminer une certaine de quantité de demandes trop nombreuses, en raison du faible contingent de bons attribués à la commune.

Nous rappelons que la formule de demande comporte, au dos, une notice sur la façon d'établir celle-ci et qu'en tous points, les demandeurs sont tenus de la compléter intégralement et scrupuleusement.

Les demandes doivent obligatoirement être déposées le lundi de chaque semaine jusque 16 heures, pour permettre dans le cours de la semaine, l'examen par la Commission, des demandes déposées et éventuellement, de faire proceder aux enquêtes nécessaires pour les demandes qui ne semblent pas répondre réellement à un besoin sérieux et urgent. Les bons d'achat sont alors délivrés le samedi suivant, de 9 h. à midi exclusivement, si la demande a été reconnue justifiée ou dans un autre cas, la décision de la commission « ajournement ou refus » est communiquée aux intéressés. Il y a toujours lieu de présenter la carte d'alimentation pour le retrait des bons.

Quand l'heure de la retraite a sonné. — Simone Leplat, 30 ans, dévideuse, demeurant rue d'Oran, cité Floriin, à Wattrelos, ayant été rencontrée par la ronde de nuit mardi matin vers 2 h. 30, rue de la Gare, a été gratifiée d'un procès-verbal pour ivresse et circulation après l'heure de la retraite.

Avis aux malades. — Les malades de Croix pouvant prétendre à un supplément de ravitaillement sur prescription de M. le docteur Butruille, médecin assermenté, sont informés que ce docteur ne pourra dorénavant les recevoir que les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine, de 13 h. à 15 h.

WASQUEHAL

Service du ravitaillement

Les familles ayant des membres décédés ou partis dans d'autres localités sont tenues de passer au bureau de ravitaillement, rue Jean-Macé, avec leurs cartes de ravitaillement, cartes de charbon et tickets auxquels elles n'ont plus droit, afin de faire noter les mutations survenues au foyer familial.

Paiement des secours divers

Le paiement des secours de chômage et aux familles privées de ressources aura lieu demain vendredi, de 9 h. à 11 h., à la salle annexe, rue de Roubaix, pour le Capreau et de 14 h. à 16 h., salle des fêtes, rue Jean-Macé, pour le Centre. Réclamations reçues le même jour, de 16 h. 30 à 17 h. 30, au bureau de placement, 16, rue des Lilas.

PAIEMENT DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Le paiement du Coupon N° 4 afférent à la seconde quinzaine de mai aura lieu au bureau de Poste, rue Ferrer, mardi 3 juin, de 8 h. 30 à 11 h. 30, pour les numéros 1 à 700 et de 14 h. à 17 h., de 701 à la fin.

Un rail sur la figure. — A l'usine de Saint-Gobain, l'ouvrier Camille Vervacke, 38 ans, habitant 25, rue Jacquard, à Flers-Breucq, a été atteint à la figure en manœuvrant un rail. Le blessé porte une plaie de 5 centimètres de long sur une profondeur de 3 millimètres au côté droit de la face. M. le docteur Defrêne a été appelé à donner ses soins au blessé et a dû poser quatre agrafes.

VACCINATIONS ANTIVARIOLIQUES

Le Maire de Wasquehal avise ses administrés que des séances publiques, gratuites et obligatoires de vaccinations contre la variole auront lieu jeudi prochain, 5 juin, dans l'ordre ci-après : Pour le Centre, salle du commissariat de police, rue Jean-Macé, de 8 h. 30 à 9 h., pour les enfants de 0 à 1 an ; De 9 h. à 9 h. 30, pour les enfants de 10 à 11 ans, et à 9 h. 30, pour les personnes de 20 à 21 ans, et celles non assujetties, qui désirent se faire revacciner.

Le même jour, salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau : de 10 h. 30 à 11 h., pour les enfants de 0 à 1 an ; de 11 h. à 11 h. 30, pour les enfants de 10 à 11 ans, et à 11 h. 30 pour les personnes de 20 à 21 ans et celles non assujetties qui désirent se faire revacciner.

Les enfants et personnes devront ensuite se présenter aux seances de revision, qui auront lieu le jeudi suivant, 12 juin, de 8 h. 30 à 9 h., rue Jean-Macé, pour le Centre, et de 10 h. 30 à 11 h., salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau.

La retraite aux Anciens Combattants de 1914-1918. — Les anciens combattants de la guerre 1914-1918 atteignant l'âge de bénéficier de la retraite gouvernementale, c'est-à-dire, ceux nés jusqu'au 5 juin 1891, pourront s'adresser à la Mairie (3e guichet), pour la constitution de leur dossier. Les intéressés se muniront à cet effet de leurs pièces militaires, carte du combattant et acte de naissance sur papier libre. Cette retraite est de 500 francs par an, mais elle est portée à 1.200 francs dès l'entrée dans la 56e année.

Renouvellement des cartes d'étrangers. — Les étrangers résidant à Wasquehal et dont la carte d'identité arrive à expiration fin mai ou fin juin 1941, sont tenus de se présenter au commissariat de police, rue Jean-Macé, pour remplir les formalités de renouvellement de leur titre, s'ils veulent s'éviter une contravention et les penalités de retard. Se munir de six photographies et d'un certificat de travail. Les non salariés parents d'enfants français en fourniront la preuve en présentant des pièces officielles.

La taxe normale est de 400 frs et la taxe réduite de 100 francs.

Amicale des Vieux Travailleurs. — Le secrétaire de la section du centre se tient à la disposition des adhérents pour l'établissement de leur dossier de retraite et renseignements divrs, tous les jours à partir de 18 h. 30 (dimanche et mardi exceptés), au siege café Liagre, 8, rue des Villas. Inscription des nouveaux membres, chaque jour, au siège, chez Liagre, 8, rue des Villas, pour le Centre, et chez Martin, 84, rue de Tourcoing, pour le Capreau.

Inscriptions pour les soupes populaires. — Les bénéficiaires de soupes populaires sont avisés que les inscriptions pour la semaine du 2 au 7 juin seront reçues, salle des fêtes, rue Jean-Macé, samedi 31 mai, de 9 h. à 11 h., pour le Centre, et de 14 h. 30 à 16 h. 30, annexe de la salle des fêtes, rue de Roubaix, pour le Capreau.

Bureaux de la Mairie. — En raison des fêtes de la Pentecôte, les bureaux de la Mairie seront fermés dimanche 1er et lundi 2 juin. Neanmoins, une permanence sera assurée ces deux jours, de 9 h. à 11 h., pour l'état civil et les affaires urgentes.

Consultations prénatales. — Samedi 31 mai, de 14 h. à 16 h., des consultations prénatales seront données à la maternité municipale, 2, place Fénelon, sous la direction de Mme Hostaux, sage femme de l'établissement.

A L'Association Sportive Wasquehalienne. — La prochaine session du Brevet Sportif National devant avoir lieu incessamment, tous les membres de la société devront assister obligatoirement à l'entraînement général qui aura lieu aujourd'hui, jeudi, à 18 h., au stade municipal.

Pharmacien de garde. — Dimanche 1er et lundi 2 juin (Pentecôte) M. Wasselin, rue de la Vendée, pour le secteur de Wasquehal et Flers-Breucq.

Etat civil. — Publications : Arsène Lannoo, échantillonneur, 27, rue Kléber, actuellement en captivité, et Yvonne Denis, dactylo, rue Charles-Delescluse, 2 ; Fernand Bailleul, vendeur, à Lille, et Simonne Corbet, avenue de la Liberté, 9.

FLERS

Logement des troupes

Les habitants qui logent, ou ont eu à loger depuis le 1er février 1941, des troupes, sont priés de remettre en mairie, dans le délai le plus court, le billet de logement qu'ils ont reçu, émanant soit de la **formation**, soit de la **Kreiskommandantur** ou de la **Standorkommandantur**.

Quand les réquisitions sont maintenues, il y a lieu de remettre en mairie, à la fin de chaque mois, un certificat du même genre ; le réclamer à l'autorité occupante.

Prière signaler en même temps l'importance de cette occupation : nombre d'officiers, sous-officiers ou soldats, matériel parqué, etc...

Ceux qui ne pourraient pas justifier du logement ou cantonnement par un certificat du logeur, sont priés de se présenter pour solutionner leur cas.

Recommandations aux usagers des tramways

La Direction de l'E.L.R.T. attire d'une façon pressante, l'attention des voyageurs sur le danger qu'il y a de monter à la marche ou de descendre avant l'arrêt des trains.

Des accidents très graves viennent de se produire sur le réseau où, malgré la vigilance des agents, des voyageurs ont été, du fait de leur imprudence, victimes de blessures parfois mortelles.

MM. les voyageurs sont instamment priés de ne pas essayer de monter lorsque les trains ont déjà démarré, de ne pas essayer de descendre avant l'arrêt complet des trains ou après leur démarrage.

HEM

Une soirée chantante au profit des prisonniers

L'autre dimanche, une foule innombrable se pressait dans la salle de M. Jansoone, avait mise gracieusement à la disposition de quelques dévoués organisateurs.

Rien d'étonnant à rencontrer là un pareil public venu d'un peu partout. Il avait suffi que, se répandit la nouvelle d'une soirée chantante organisée au profit des prisonniers d'Hem par quelques amis. Leurs noms seuls étaient garants du succès lequel dépassa d'ailleurs toutes les espérances.

L'instigateur : M. Gustave Rosseau que rien n'arrête dans ses entreprises. Il a su s'entourer d'amis compétents et dévoués : MM. Léon Gothals, Gaston Hennion, Victor Vilette, Jean Desmalines et Lucien Debaudringhien qui se dépensèrent eux aussi sans compter ni leur temps ni leur argent.

Avec de tels concours, le succès était assuré. Rien ne rebuta d'ailleurs nos amis à qui des artistes réputés offrirent gracieusement leur concours.

Les organisateurs remercient les artistes qui charmèrent l'auditoire et dont la réputation peut donner une idée des ovations qui ne leur furent pas ménagées. Il faut citer : les Prudent, les Charlys, Raymolus, M. Helbo, Cadet Prudent et le distingué pianiste : Leman.

Le public ne resta pas insensible à leurs appels pour nos prisonniers et c'est la jolie somme de 4.300 fr. résultat de cette belle soirée, qui fut remise au Comité d'Entr'Aide d'Hem.

Ce dernier, au nom des prisonniers d'Hem, adresse un chaleureux merci aux organisateurs et artistes sans oublier les généreux donateurs (et ils furent nombreux eux aussi) qui permirent de doter la tombola de lots consistant en marchandises.

Ci-dessous la liste des numéros gagnants :

1672	2330	1761	2471	2444	2284	3105
3271	1648	59	1598	1704	590	839
1106	1717	158	618	1322	3141	2149
1732	1995	1201	3921	318	1402	1418
3480	113	618	2488	185	1923	1202
2822	2909	2282	1314	3009	338	2613
2687	3265	332	1872	2825	129	1031

Passé le 10 juin, les lots non réclamés resteront acquis à l'œuvre.

LANNOY

Fraternelle des A.C. et Jeunes de l'U.N.C. — Tous les adhérents sont invités à assister à l'Obit qui sera célébré le lundi 2 juin à 9 heures, en l'église de Lys pour le repos de l'âme de Cholle André, mort pour la France.

LYS-LEZ-LANNOY

SEANCES RECREATIVES AU PROFIT DES PRISONNIERS

Le lundi de la Pentecôte sera donné en la salle du Cinéma Carioca un grand concert aéritif organisé par le Comité d'Entr'aide aux prisonniers de guerre Lyssois qui, pour la circonstance s'est assuré le concours de quelques artistes réputés de la région notamment de Mlle Bachelet, de Mme Odette Proisy et de M. Ternay, du Grand Théâtre de Roubaix et d'un chanteur connu et très apprécié, M. Roberyl. L'ensemble Stello qui déride même les plus moroses aura également le plaisir de faire passer un moment agréable. Le Jazz Bob Cockney charmera de nouveau son auditoire. Le prix d'entrée est d'un paquet de cigarette ou de tabac pour deux personnes, à défaut il sera perçue la somme équivalente. Nous rappelons que les enfants en dessous de 15 ans non accompagnés de leurs parents se verront interdire l'accès de la salle.

Paiement de secours

Le paiement des chômeurs et personnes privées de ressources pour la période du 21 au 31 mai, aura lieu samedi prochain 31 courant, à la mairie, 1er étage, dans l'ordre ci-dessous :

Chômeurs (cartes jaunes) : n. 1 à 400, à 9 h. ; 401 à 750, à 9 h. 15.

Personnes privées de ressources (cartes bleues) : 1.000 à 1.260, à 9 h. 30 ; 2.000 à 2.170, à 10 h.

Prière de se présenter dans l'ordre s.v.p.

TOUFFLERS

Actes de malveillance

NE PRIVEZ PAS LES GENS DE LUMIÈRE EN VOUS AMUSANT

Une récente interruption de courant électrique a été occasionnée par des fils de fer jetés dans le réseau notamment rue de Sailly.

Ces actes de malveillance occasionnent des pannes non seulement nuisibles à la population, mais préjudiciables aux contribuables qui étant donné que les auteurs sont restés inconnus, supporteront les frais de remise en état.

La police a reçu les ordres les plus sévères à ce sujet et ceux qui se rendraient coupables de pareils faits seront impitoyablement punis.

Les parents sont responsables des actes de leurs enfants mineurs.

Pour les prisonniers. — Le combat de coqs donné le dimanche 25 mai chez M. Bonte, a permis aux organisateurs de verser à la Caisse du Comité d'Aide aux Prisonniers la somme de 989 fr. Le Comité se fait l'interprète des prisonniers de la commune pour leur adresser leurs plus vifs remerciements.

Jeu de 421. — Un grand jeu de 421 doté de nombreux lots en nature dont : une couverture de laine, un couvre-lit et une carpette sera donné chez M. Gabriel Lebrun « A l'Arrêt du Tram », rue de Tournai, les samedi 31 mai, dimanche 1er et lundi 2 juin, au profit des prisonniers de la commune.

Le Comité compte sur la participation de nombreux habitants de la commune et fait un pressant appel pour que le meilleur accueil soit réservé aux vendeurs de cartes.

Les personnes généreuses qui voudraient aider le Comité dans sa tâche par l'attribution de lots soit en nature soit en argent, seront toujours reçues avec reconnaissance à la mairie.

Match de football. — Un groupe d'amateurs organise pour le lundi de la Pentecôte à 16 h., dans la pâture de M. Duvilliers, rue de Sailly, un match qui opposera l'équipe Toufflers-Amateurs contre la Stella de Lys. Le bénéfice de ce match ira alimenter la Caisse du Comité d'Aide aux Prisonniers de la commune. Nul doute que de nombreux sportifs tiendront à encourager les jeunes espoirs de Toufflers tout en participant à une bonne œuvre.

Les tickets sont dès à présent en vente chez M. Louis Lampe 1, rue de Sailly et chez M. Pouchain, 19, rue de Tournai.

HALLUIN

Paiement des secours de chômage

Les prestations de chômage seront payées ce vendredi et demain samedi, au Bureau du Chômage, rue Gustave-Desmettre, aux heures habituelles.

Les réclamations seront à formuler samedi au même local, de 10 heures à midi.

RECENSEMENT DES VEHICULES

Conformément aux instructions de l'Autorité allemande, les propriétaires de véhicules automobiles de poids lourds, à partir de 50 kilos, titulaires d'un permis de circulation, doivent presenter leur véhicule à la Commission de révision, aux dates, heures et lieu ci-après :

Mairie d'Halluin, les 20 et 31 mai, de 9 à 12 h. du matin et de 14 à 17 heures.

Les propriétaires de ces véhicules sont avisés qu'ils sont susceptibles d'un retrait de leur permis de circulation, d'une amende et même, le cas échéant, d'une confiscation de leurs voitures s'ils ne répondent pas à la présente convocation.

RONCQ

Un motocycliste tourquennois fait une chute à la Montagne

Vers 16 h. 15, M. Gustave Debucquoy, 43 ans, demeurant à Tourcoing, 16 bis, rue du Tilleul, qui roulait en vélomoteur, a fait une chute au lieu « La Montagne ». C'est en voulant éviter une femme qui traversait la chaussée que M. Debucquoy, qui avait serré énergiquement ses freins fut projeté pardessus sa machine et retomba lourdement sur la chaussée. Il fut relevé porteur de quelques contusions ne présentant aucun caractère de gravité.

Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine, M. Debucquoy a pu regagner son domicile.

AU COMITE LOCAL D'ASSISTANCE AUX PRISONNIERS DE GUERRE DE LA RUE DU DOCTEUR-GALISSOT.

Une distribution d'un litre de vin blanc sera faite aux familles de prisonniers, déjà inscrites à l'œuvre. Cette distribution se fera au café de la Tête d'Or, 254, rue de Lille, le samedi 31 mai, de 9 h. à midi et de 14 h. à 19 h. Se munir d'un recipient et d'une piece d'identité.

Le Comité annonce par ailleurs que dimanche et lundi de la Pentecôte, chez Dalder Denève, place de Roncq, angle de la rue de la Vieille-Cour, aura lieu un jeu de des et un concours de manille, au profit du comité d'assistance aux prisonniers de guerre roncquois.

MARCQ-EN-BARŒUL

REVISION DES ALLOCATIONS MILITAIRES

Tous les bénéficiaires de l'allocation militaire doivent se présenter à l'Hôtel de Ville, salle A pour établir un dossier de révision.

Ils devront se munir du titre de l'allocation militaire et soit d'une carte ou toute autre correspondance du soutien, soit le cas échéant, de l'avis de décès ou de disparition du militaire.

Pour faciliter ce travail de révision, les intéressés devront se présenter les jours ci-après et dans l'ordre suivant :

Mardi 3 juin pour les n. 1 à 300 ; mercredi 4, de 301 à 600 ; jeudi 5, de 601 à 900 et vendredi 6, de 901 à la fin.

LILLE

Tribunal correctionnel

LES MŒURS

Pour des faits d'immoralité, Ernest Delgutte, ouvrier textile à **Tourcoing**, rue du Sentier, a été condamné à 6 mois d'emprisonnement ; Pierre Boillia, également domicilié à **Tourcoing**, à 15 jours avec sursis.

Une série de vols de bicyclettes

Maurice Deygers, 20 ans, mécanicien, à La Madeleine, a pénétré dans le hall du Nord-Tourisme, à **Roubaix**, et y a dérobé une bicyclette. Le Tribunal lui a infligé 8 mois d'emprisonnement.

— Rue de la Gare, à **Bauvin**, une bicyclette fut enlevée par Gustave Capon, 39 ans, mineur, même commune : 6 mois d'emprisonnement.

— Devant la façade d'un immeuble, à **Wasquehal**, la bicyclette de Mlle Soetens fut dérobée par Albert Deregnaucourt, 21 ans, mineur, à Bois-Bernard : 4 mois d'emprisonnement.

LES MŒURS

Cabaretière à **Tourcoing**, 15, rue du Moulin-Fagot, Romane Deruyck, 25 ans, était poursuivie pour excitation à la débauche : Deux mois d'emprisonnement et 100 francs d'amende. Elle ne pourra plus exercer, pendant 5 ans, la profession de cabaretière. Son mari, Ferdinand Vandaele, 37 ans, est condamné à 1 mois avec sursis, avec Marie-Thérèse Philippe, 24 ans, et Charlotte Albertini, 26 ans, domiciliées rue de la Malesence, à **Tourcoing**.

LE BIEN D'AUTRUI

Chargé de l'acquisition de pommes de terre, André Mons, manœuvre, à Ratisbonne, **Santes**, a détourné la somme de 75 francs qu'il avait reçu à cette effet : 4 mois d'emprisonnement.

— 3 mois avec sursis, à Victor Delerne, 19 ans, demeurant à **Salome** ; 2 mois à Pierre Lepers, garçon-boulanger, à **Haubourdin** ; à Augustin Richard, couvreur, à **Haubourdin** ; 3 mois à Abel Chevalier, rue Boucher-de-Perthes, à **Lille** ; 2 mois avec sursis à Charles Lamoret, manœuvre, à **Lille**, qui, tous, étaient poursuivis pour vol.

ESCROQUERIE

Daniel Herbaut, dégorgeur, à **Wattrelos**, hameau du Breuil, 16, a touché indument des allocations militaires du 15 aout 1940 au 15 mars 1941 : 1 mois d'emprisonnement.

LA TANTE ET LE NEVEU

Domicilié rue Jeanne-Hachette, à Lille, Abel Mayer, 25 ans, forain, portait des coups à sa tante, le 13 decembre 1940, parce que celle-ci ne l'avait pas autorisé à faire la cour à sa fille. Le Tribunal a condamné Mayer à 1 mois d'emprisonnement.

EN TRAMWAY

Certains voyageurs profitent de l'affluence sur les tramways pour ne pas payer leur place. La Compagnie des Tramways de Lille en a poursuivi plusieurs et ceux-ci ont été condamnés à des peines d'amende. Ils paieront en outre des dommages-intérêts et l'affichage du jugement. Pour avoir voulu frustrer la Compagnie d'une modique somme, ils vont devoir payer en amendes et frais un nombre respectable d'abonnements qu'ils ne pourront d'ailleurs pas utiliser.

— Le 8 octobre 1940, Germaine Malfait, rue de Lille, à **Roubaix**, et Jacqueline Mantagne, rue Jules-Gesde, à **Hellemmes**, prenaient place sur une tramway et frappaient le wattman : 6 jours d'emprisonnement à chacune et 25 frs d'amende. La Compagnie des Tramways a obtenu des dommages-intérêts et l'affichage du jugement. Précisons que le wattman avait été indemnisé du préjudice par lui subi.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UN VOLEUR SERA INQUIETE

Saint-Ghislain Gustave, garnisseur, 36, rue Philadelphie, a fait l'objet d'un procès-verbal pour vol, au préjudice des Ateliers d'Hellemmes, où il est occupé. Les marchandises suivantes ont pu être récupérées : 7